

Le Secrétaire général

Dossier suivi par : Marc JOUMIER / Anne JAMMES

Référence :

Tél :

Mél :

A l'attention de Madame BIGOT-DEKEYSER
Secrétaire générale du MAASA

Paris, le 6 juillet 2026

Objet : Régularisation situation administrative en ZUS

Document(s) joint (s) : Mémoire DAJ-MAASA février 2026

Copie : Emmanuel Biseau, DDTM Gard

Madame la secrétaire générale,

Le 12 février 2024, M. Emmanuel BISEAU, en poste à la DDTM du Gard, a sollicité l'application à sa situation de l'article 2 du décret n° 95-313 du 21 mars 1995, relatif notamment au droit à l'avantage spécifique d'ancienneté accordé à certains agents de l'État affectés dans des quartiers urbains particulièrement sensibles. Il demandait en conséquence la reconstitution de sa carrière depuis son arrivée, le 1^{er} mai 2018, sur ce poste.

La décision implicite de rejet, née le 26 avril 2024 du silence gardé par l'administration pendant un délai de deux mois, l'a conduit à former un recours, d'abord gracieux, puis devant le tribunal administratif.

En février 2026, le mémoire en réponse du MAASA conclut sur la décision de faire droit à la demande de M. BISEAU et de régulariser sa situation administrative. Depuis, les nouveaux arrêtés d'avancement d'échelon, tenant compte des bonifications, lui ont été notifiés.

Plusieurs agents de la DDTM du Gard ont donc à leur tour transmis des recours gracieux afin que la même règle leur soit appliquée. Actuellement, le MAASA n'a pas donné suite à leur requête, les contraignant donc à suivre la même procédure que M. BISEAU en déposant un recours au tribunal administratif.

Notre organisation syndicale vous sollicite donc afin que la situation de ces agents soit examinée au plus tôt, et la régularisation mise en œuvre le cas échéant, afin de ne pas encombrer inutilement une juridiction elle aussi particulièrement surchargée.

Vous remerciant par avance de me faire connaître la position du MAASA sur ce sujet, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de ma sincère considération.

Le secrétaire général,



Marc JOUMIER